



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 6 décembre 2022
Date d'affichage : 6 décembre 2022

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Didier CHASSAIN, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MÉCHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Jérôme TARAGNAT, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY, Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD.

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON.

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Dominique TIXIER.

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-142 : GENS DU VOYAGE – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES AIRES
D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Jean-Jacques MATHILLON

La préfecture et le département du Puy-de-Dôme ont confié à l'AGSGV 63 l'élaboration d'un règlement intérieur applicable sur l'ensemble des aires permanentes d'accueil du département. Après consultation des EPCI, un règlement et ses annexes sont proposés pour une application au 1^{er} janvier 2023.

Le rapporteur présente le règlement ainsi que les modèles de convention d'occupation précaire, leurs avenants et annexes (joint à la présente délibération).

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de voix exprimés (1 abstention) :

- d'adopter le règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage,

- d'autoriser le président ou son représentant à signer les conventions d'occupation précaire, leurs avenants éventuels et annexes.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

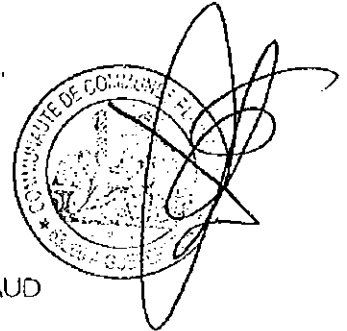
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 19/12/2022

Le président,

Le président,



Claude RAYNAUD

